

**Annexe 8 : conclusions du rapport d'expertise déposé le 23/12/98  
par les experts du Laboratoire de Génétique Moléculaire  
du C.H.U. du NANTES**

**CONCLUSION :**

Nous avons analysé l'ensemble des éléments pileux contenus dans les scellés n° 3, 4, S, 6, 7, 8, 33, 37, 38, 1, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62 en comparaison des prélèvements sanguins des familles des huit disparus, du prélèvement sanguin de Pierre CHANAL et de Palazs FALVAY et des prélèvements réalisés sur le corps de X devenu Trevor O'KEEFE.

Nous avons pu montrer la présence des éléments pileux :

- a) De Pierre CHANAL (éléments pileux 2, 6, 55, 61, 70, 85, 166, 206, - 219, 223, 254, 374, 377, 387, 388, 392, 396, 399,401,418,426, 428, 429).
- b) De Palazs FALVAY (éléments pileux 3, 145, 152, 156, 240, 251, 253, 280, 292, 304, 307, 365 et 446). La fréquence de cet ADN mitochondrial dans une banque de données de 1657 individus est inférieure à 1/1657, soit moins de 0,06 %.
- c) De Patrice DENIS (éléments pileux 10, II, 16, 40, 71, 95, 394 et 432). La fréquence de cet ADN mitochondrial dans une banque de données de 1657 individus est de 1/1657, soit 0,06 %.
- d) de Patrick GACHE (élément pileux n° 224). La fréquence de cet ADN mitochondrial dans une banque de données de 1657 individus est de 1/1657, soit 0,06 %.

Nous vous faisons retour par envoi séparé, des éléments pileux non analysés.

Nous assurons la conservation des prélèvements sanguins restant après analyse.

Nous déclarons avoir réalisé cette expertise personnellement et conjointement.

Nous certifions ce rapport sincère et véritable.

Nantes, le 21 décembre 1998

Professeur J.P. MOISAN

Docteur M.G. LE ROUX

Docteur O. PASCAL